



COMPTE-RENDU DU CTPL DU 12 JANVIER : PROTOCOLE D'ACCUEIL COMMUN A COLOMBES OU COMMENT SE DESSINE LA FUSION DGI - CP

Un CTPL a été convoqué le 12 janvier dernier pour présenter aux représentants du personnel le protocole transitoire d'accueil commun DGI-CP sur le site de Colombes. Cet accueil commun sera mis en place dans la 2ème quinzaine de février au moment où la Trésorerie de Colombes réintégrera ses locaux (après l'échéance du 1er Tiers). Les 2 Centres des Impôts (Bournard et Estienne d'Orves) ont, quant à eux, rejoint les locaux le 1er décembre dernier.

Cette phase transitoire consistera à l'orientation des usagers, la délivrance des imprimés et la prise en charge des demandes des contribuables. Celle-ci devrait durer jusqu'en septembre 2006 où, là, l'accueil de niveau 3 rénové (avec les compétences croisées DGI-CP) sera mis en place.

Des formations sont prévues pour les agents concernés par la mission de l'accueil (un tronc commun fait par une société privée et un parcours technique sur chaque « métier » sur 2 jours).

6 sites des Hauts-de-Seine sont également concernés par cette mise en place :

- **Suresnes** (pour janvier 2007) avec le transfert de la Trésorerie Impôts de Puteaux (et donc sa disparition) sur l'Hôtel des Finances et le secteur communal à Puteaux Municipale.
- **Montrouge** (1er semestre 2006) : à ce propos, la délégation CGT a demandé des explications sur cette mise en place. En effet, la Direction locale ne parle pas pour l'instant de spécialisation de Montrouge et de Bagneux alors qu'il semble que pour la DSF Sud, cette spécialisation soit la condition sine qua non à la mise en place de l'accueil commun. De plus, lors de notre rencontre avec la Député de Bagneux pour les restructurations du département, c'est la 1ère chose dont elle nous a parlé... La Direction a semblé presque tomber des nues devant notre interrogation en répondant vaguement que ça faisait partie d'une réflexion comme une autre... Affaire à suivre de près avant que l'on soit mis devant le fait accompli !!!
- **Sceaux et Sèvres** doivent passer en module 3 rénové dans le courant de l'année...
- **Neuilly et Nanterre** en 2007-2008.

Cette accélération des mises en place d'accueil commun font, bien sûr, suite aux réformes annoncées lors du CTPM du 7 juillet dernier. Selon M. COLLOT, cette polycompétence est un souhait des contribuables car le citoyen lambda ne connaît pas la différence entre Impôts et Trésor. D'ailleurs, pour appuyer ses dires, le TPG a surenchéri en arguant du fait que même M. SARKOZY, pourtant ancien Ministre de l'Economie, ne faisait pas bien la différence... La CGT n'a pas manqué de souligner que si pour un citoyen lambda, cela pouvait se concevoir, c'était beaucoup plus inquiétant pour un ancien Ministre de l'Economie...

Suite à la présentation du protocole, les représentants CGT ont demandé un vote sur ce texte à l'instar de ce qui avait eu lieu à la DSF Nord lord de leur CTP. La Direction n'a pas voulu, en cela soutenue par l'autre Organisation syndicale présente.

La CGT a tout de même rappelé son opposition à ce projet d'accueil à Colombes qui s'inscrit dans le processus de la fusion DGI-CP qui organise la confusion des genres entre assiette et recouvrement au mépris des principes républicains. De plus, faire croire à l'usager que la concentration dans les mêmes mains de l'assiette, du recouvre-

ment et du contrôle de l'impôt est un progrès, c'est le tromper.

Pour la CGT Impôts et Trésor, ce n'est pas par la fusion de l'accueil mais par l'amélioration de la présence des services du Ministère, y compris sur un même lieu que passera une meilleure réponse aux contribuables. Le guichet de proximité, comme le service à distance, doit répondre à des niveaux de compétence clairement définis en fonction des attentes des citoyens en terme de qualité et d'efficacité du service rendu.

SCEAUX, LE PLESSIS ET FONTENAY, SUITE...

Les représentants CGT ont demandé si des solutions avaient été trouvées concernant la localisation de la nouvelle Trésorerie Municipale pour la gestion du secteur communal pour les communes de Sceaux, Fontenay, le Plessis et Bourg la Reine... Des locaux seraient en vue sur Sceaux...

De plus, la CGT, suite aux courriers adressés aux élus locaux et nationaux (voir compte-rendu du CTPL du 3/10/05), a été reçue par un certain nombre d'entre eux dont l'adjoint au Maire de Fontenay, M. GUNTZBERGER et l'attaché parlementaire de Mme Jacqueline Fraysse.

Ci-dessous le vœu formulé par le Conseil Municipal de Fontenay le 6 décembre dernier et la question écrite de Mme FRAYSSE adressée au Ministre de l'Economie.

Vœu présenté par la majorité municipale sur la restructuration des trésoreries de Sceaux, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine, le Plessis Robinson.

Le conseil municipal de Fontenay-aux-Roses,

- considérant que le projet de restructuration nationale de la Trésorerie Générale aura pour conséquence dans les Hauts-de-Seine de ramener sur une ou deux communes l'ensemble de ses services jusque là implantés sur les 4 communes concernées.

- considérant que la commune de Fontenay-aux-Roses a multiplié les initiatives pour proposer à la Trésorerie Générale qu'un site soit établi à Fontenay-aux-Roses.

- considérant que les exigences de la Trésorerie Générale n'ont pas permis de trouver à ce jour une issue favorable à cette demande.

- considérant que la proximité est un élément constitutif du service public et en particulier pour les personnes qui ont le plus de difficultés à se déplacer pour remplir leurs obligations ou obtenir des conseils.

- considérant que certains agents communaux se rendent régulièrement à la Trésorerie Générale et qu'un trop grand éloignement du site serait pénalisant pour le service public municipal.

Demande :

1) que la restructuration en cours des services extérieurs de la direction générale de la comptabilité publique prenne en considération la nécessaire proximité des usagers.

2) que soient étudiées les formes les plus adaptées de cette proximité si la ville de Fontenay-aux-Roses n'était pas retenue pour un des centres principaux (antenne permanente par exemple).

M. LE DORH considère que c'est une bonne chose que le service public se restructure. Toutefois le groupe UMP s'associe aux demandes formulées dans ce vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Fontenay-aux-Roses le 6 décembre 2005

Ministère interrogé :

économie

Question N° : 80767 de Mme Fraysse Jacqueline (Député-e-s Communistes et Républicains - Hauts-de-Seine)

Tête d'analyse : budget et réforme de l'État : services du Trésor

Analyse : restructuration. conséquences

Question publiée au JO le : 13/12/2005

Texte de la QUESTION : Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la restructuration du réseau des trésoreries dans le sud des Hauts-de-Seine. Trois communes sont concernées par un projet de spécialisation des activités : Sceaux (qui gère également les communes de Bourg-la-Reine)), Fontenay-aux-Roses et le Plessis-Robinson. Au terme de cette restructuration, la trésorerie de Sceaux serait spécialisée dans l'activité impôt et un nouveau lieu serait créé, spécialisé dans l'activité secteur public local, pour la gestion de ces quatre communes. Outre les difficultés liées à la période transitoire, qui suscitent de légitimes préoccupations, notamment de la part des salariés, si cette concentration devait se réaliser, elle aboutirait à la raréfaction des points d'accueil avec toutes les conséquences à en attendre : éloignement des usagers des services auxquels ils ont pourtant droit et complication de leurs relations avec le trésor public. Elle ne manquerait pas de fragiliser davantage encore les populations qui ont le plus besoin de services publics de proximité en raison de leur situation précaire et de leur difficulté à maîtriser la langue, comme le mode de fonctionnement du trésor public. Elle observe qu'au lieu de rapprocher les services des usagers, d'accroître la polyvalence des trésoreries, ce qui assurerait une plus grande efficacité du service public dans ses missions, la hiérarchie administrative se place dans une logique purement comptable au mépris du coût social et humain que de telles mesures peuvent entraîner. Elle déplore que le Gouvernement encourage une telle évolution. Elle constate que, depuis 2003, 60 postes ont été supprimés dans le seul secteur du trésor public au niveau départemental. Le budget 2006, en prévoyant 800 suppressions de postes dans les trésoreries et 1 200 dans les centres des impôts au niveau national, poursuit sur la même lancée. Eu égard à l'impact de tels arbitrages, et compte tenu de l'absence de débat ayant précédé ces décisions - refus de consulter le comité d'usagers par exemple - elle lui demande quelles dispositions le Gouvernement envisage pour réunir les usagers, les élus locaux et les syndicats afin qu'une concertation ait lieu avant toute décision permettant de trouver une solution conforme à l'intérêt général.

SUITE DE LA SPÉCIALISATION DE L'EQUIPE DE RENFORT ET SES TURPITUDES

Suite au CTPL du 20 octobre dernier où il a été décidé la spécialisation de l'équipe, des entretiens individuels avec les équipiers de renfort ont été réalisés courant décembre où il est apparu un déséquilibre entre les agents souhaitant le recouvrement et ceux intéressés par le Secteur Local. Ainsi, la Direction a décidé de procéder à une reconvoction d'une dizaine d'agents afin de les convaincre de changer de choix en les assurant d'un programme de formation pour une adaptation rapide à ce secteur... Apparemment, quelques agents ont changé leur choix et cette nouvelle équipe spécialisée devrait être effective au 1er février ou au 1er mars.



La CGT a dénoncé quelques pressions avec des allusions à la notation pour faire changer d'avis les agents. M. MARTIN a répondu que le choix volontaire était un plus mais que lui, en tant que gestionnaire, trancherait afin que le Secteur communal, priorité forte dans le département, soit suffisamment pourvu en équipiers de renfort. La CGT a demandé que dès les renouvellements des demandes de mutations internes et pour les 1ères demandes, les tableaux stipulent bien l'existence des 4 équipes de renfort (2 en recouvrement et 2 en secteur local, sur résidence et départementale). Proposition approuvée par la Direction. La CGT a également demandé que le groupe Travail sur l'élaboration et le suivi des fiches de synthèse se tienne rapidement.

LA MISE EN PLACE DE L'OTD AVEC LA PHASE COMMINA-
TOIRE :
« USAGER AU CŒUR DE LA REFORME »
OU « USAGER VACHE A LAIT » ?



La CGT s'est insurgée contre la mise en place d'une phase comminatoire avant l'opposition à tiers détenteur (OTD) confiée exclusivement aux huissiers de justice. Les frais de poursuites sont alors facturés à hauteur de 15% de la dette (plafonnés à 140€) par l'huissier de justice et vont concerner les produits locaux et les amendes (avec une interface dématérialisée pour ce produit).

Une phase amiable qui entraîne plus de frais qu'une phase contentieuse !!! C'est un véritable scandale !

C'est aussi diminuer, pour l'Etat, le coût du recouvrement contentieux des produits locaux en transférant les frais sur les redevables et en excluant les Huissiers du Trésor de la procédure.

De plus, cette procédure contribuera à dégrader encore plus des situations sociales difficiles et risque, avec cette phase comminatoire et l'intervention des Huissiers de Justice de multiplier les dérives (pression, harcèlement).

C'est bien, vu l'enjeu financier des produits locaux et même au-delà, une « belle galette offerte » aux Huissiers de Justice.

Ce dispositif remet en cause totalement le pouvoir par le comptable public de sa gestion du recouvrement amiable et de l'organisation des poursuites. La CGT ne peut pas non plus cautionner ce dispositif vis-à-vis des frais induits qui seront supportés par les contribuables (frais huissiers + frais bancaires) et quid du corps des Huissiers du Trésor même si la Direction nous affirme que leur nombre d'actes serait préservé.

HELIOS OU LES DIFFICULTES QUI S'ACCUMULENT A ASNIERES MUNICIPALE

La CGT est intervenue sur la situation que vivent au quotidien les agents d'Asnières Municipale depuis leur basculement dans Helios fin novembre. En effet, sur l'outil en lui-même, C'est loin d'être parfait avec des fonctionnalités qui ne sont pas en service (ex le module emprunts), des éditions non disponibles (ex : le P84) et le temps de travail peut-être multiplié par 3 ou 4 pour les prises en charge, la préparation des virements, etc...

De plus, les procédures de contrôle interne dans Helios auraient dû pour le moins occasionner une réunion de tous les agents du poste avec leur hiérarchie pour une nouvelle organisation du travail en concertation avec les agents mais rien de tout ça. De plus, l'adjointe du poste est mutée au 1er mars sans remplaçant prévu pour l'instant et le poste est en sous-effectif avec 2 agents en congé parental. Les conditions ne sont donc pas idéales mais la Direction reste optimiste en arguant du fait qu'il faut au moins 3 mois pour un premier bilan et les difficultés seront quantifiées avant le basculement d'un prochain poste.

La CGT restera vigilante quant aux difficultés que peuvent rencontrer les agents notamment en allant les rencontrer le jeudi 26 janvier.

Représentants au CTPL :

Jacqueline JOLLY - ERD - Carole LAFON - TG - RPDA -
Philippe KERGOAT - TP Amendes - Yann-Cédric LITRE - ERD



Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT !
Alors, je me syndique ...

Nom :

Prénom :

Affectation :

Grade :

Indice :

Date :

Déclare adhérer au Syndicat National du Trésor

Signature :

A remettre à un syndiqué CGT ou à Carole LAFON case CGT de la TG

LA pression
ça suffit !



REJOIGNEZ
LA CGT Trésor !